



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
MAIRIE DE
moncé-en-belin

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Charles MESNIL, Maire.

*Date de
convocation
29/05/2026*

*Date de
publication
12/06/2026*

*Nombre de
conseillers en
exercice
27*

*Présents
22*

*Votants
26*

Etaient présents : Charles MESNIL, Océane ARNAUD, Olivier GUYON, Chiraz FRANCHEQUEZ, Jean-Luc BEUCHER, Stéphanie GLINCHE, Sylvie DUGAST, Yves-Marie BONHOMME, Anne PIDOUX, Catherine ZUCCHETTI, Damien VOSSAERT, Aurore BLOT, Jean-Michel PARISOT, Claude LE BIHAN, Christine GALPIN, Franck METEYER, Isabelle FONTAINE, Kévin LEGUILLON, Annie FRIMONT, Séverine GESBERT, Angelo PEZANT, Jean-François LEPROUT, formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Muriel HARDOUIN.

Excusés : Jean-François LAFFONT, Christophe COUTABLE, Thomas TESSIER, David CAZIMAJOU.

*Procurations : Jean-François LAFFONT à Anne PIDOUX,
Christophe COUTABLE à Jean-Luc BEUCHER,
Thomas TESSIER à Séverine GESBERT,
David CAZIMAJOU à Angelo PEZANT.*

- :-:-:-:-

Secrétaire de séance : Jean-Luc BEUCHER

- :-:-:-:-

Ordre du jour de la séance :

- 1° *Installation de Monsieur Jean-François LEPROUT conseiller municipal*
- 2° *Approbation du Procès-verbal de la séance précédente*
- 3° *Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants*
- 4° *Boulangerie GLINCHE : délibération autorisant Monsieur le Maire d'agir en justice*
- 5° *Constitution des commissions communales (annule et remplace la délibération n° 58/2026)*
- 6° *Communauté de Communes de l'Orée de Bercé Belinois : délibérations désignant un représentant à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)*
- 7° *Décisions prises par délégation du Maire*
- 8° *Questions diverses*

INSTALLATION DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS LEPROUT
Conseiller municipal

Suite à la démission de Monsieur Vincent DELAROCHE, puis de Madame Florence BROSSET et conformément à l'article L.270 du Code électoral, le remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu de la liste.

Monsieur Jean-François LEPROUT ayant accepté de siéger au conseil municipal, le Conseil Municipal devra prendre acte de son installation.

Intervention de Jean-François LEPROUT : bonsoir à tous, Mesdames, Messieurs les élus, chers concitoyens, c'est avec fierté et humilité que je prends place aujourd'hui au sein du Conseil municipal de Moncé en Belin. Je tiens tout d'abord à remercier Charles MESNIL et son équipe pour leur accueil ainsi que Séverine, Annie, Angelo, présents ce soir, sans oublier David et surtout Thomas qui, sans lui, je ne serai pas là, mes collègues de liste pour leur confiance et mon engagement à leurs côtés. Si nos parcours politiques ont pu différer, nous partageons, tous, la même ambition : servir Moncé en Belin et ses habitants. C'est cette volonté commune qui nous rassemble aujourd'hui autour de cette table. Mon objectif, comme celui de chacun ici, est d'être à l'écoute des Moncéens, de porter leurs attentes et de travailler ensemble pour que notre commune reste un lieu où il fait bon vivre. Moncé en Belin, c'est notre cadre de vie, nos paysages, notre histoire, et surtout, nos liens humains. Alors oui, je veux dire aux Moncéens : votre commune a besoin de vous. Que vous soyez ici depuis toujours ou nouvel arrivant, que vous ayez 20 ou 80 ans, votre voix compte. Restons attentifs les uns et les autres, restons engagés et faisons en sorte que Moncé en Belin soit une commune unie et tournée vers l'avenir. Je m'engage, avec toute l'équipe municipale, à être à votre écoute, car c'est ensemble, élus et habitants, que nous écrirons les prochaines pages de l'histoire de Moncé en Belin. Merci de votre confiance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 18 mai 2026 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ *Approuve le procès-verbal de la séance du 18 mai 2026.*

Ne participent pas à ce vote : Christine GALPIN, Océane ARNAUD, Jean-François LAFFONT, Muriel HARDOUIN.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants. Il est rappelé que les délégués sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Nombre de délégués titulaires à élire : 15

Nombre de délégués suppléants à élire : 5

Le Bureau électoral est constitué de :

Messieurs Charles MESNIL, Maire, Jean-Luc BEUCHER Secrétaire, Claude LE BIHAN et Jean-Michel PARISOT, Mesdames Océane ARNAULT et Chiraz FRANCHEQUEZ.

Il est constaté qu'une seule liste incomplète de candidats a été déposée.

Délégués Titulaires et Suppléants

Une liste s'est présentée, à savoir :

- *Liste des délégués titulaires et suppléants de Moncé en Belin*

Résultats de l'élection

a. Nombre de conseillers présents et représentés	<u>26</u>
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	<u>0</u>
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	<u>26</u>
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<u>0</u>
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<u>0</u>

f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	<u>26</u>
--	------------------

Suite au vote à bulletins secrets, Monsieur le Maire annonce les noms des membres élus en tant que délégués titulaires pour l'élection des sénateurs qui se déroulera le dimanche 27 septembre 2026.

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	adresse	code postal	ville
MESNIL	Charles	17/11/1972	Pontoise	22 rue des lavandières	72230	Moncé en Belin
ARNAUD	Océane	13/06/1998	Le Mans	22 rue du Belinois	72230	Moncé en Belin
GUYON	Olivier	10/02/1974	Le Mans	14 allée des Tamaris	72230	Moncé en Belin
FRANCHEQUEZ	Chiraz	01/04/1988	Kouba	4 allée de la Ferme	72230	Moncé en Belin
BONHOMME	Yves-Marie	07/11/1957	Le Mans	61 rue Jean Fouassier	72230	Moncé en Belin
DUGAST	Sylvie	19/02/1967	Alençon	06 rue du Verger	72230	Moncé en Belin
COUTABLE	Christophe	02/07/1965	Le Mans	3 route de Laigné en Belin	72230	Moncé en Belin
PIDOUX	Anne	26/04/1981	Bressuire	8 route des Renaudes	72230	Moncé en Belin
PEZANT	Angelo	09/09/1976	Le Mans	11 rue des Castilles	72230	Moncé en Belin
BIOT	Aurore	26/08/1961	Le Mans	33 rue de Pince Alouette	72230	Moncé en Belin
METEYER	Franck	27/05/1970	Le Mans	22 rue des Vanniers	72230	Moncé en Belin
GESBERT	Séverine	06/08/1975	Alençon	15 allée des Tamaris	72230	Moncé en Belin
TESSIER	Thomas	29/03/1979	Le Mans	05 route de Mulsanne	72230	Moncé en Belin

65

BOULANGERIE GLINCHE
Délibération autorisant Monsieur le Maire d'agir en justice

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Christophe GLINCHE, gérant de la SARL BOULANGERIE GLINCHE, a déposé devant le Tribunal Judiciaire du Mans une assignation en référé et sollicite à ce titre l'organisation d'une mesure d'expertise judiciaire sur les désordres suivants :

- *La défaillance de la ventilation et du système de climatisation,*
- *L'existence d'une évacuation sans aucune alimentation d'eau dans la pièce dessinée « personnel »,*
- *L'existence d'une nourrice d'eau se trouvant au milieu du laboratoire pâtisserie empêchant tout aménagement de ce laboratoire,*
- *Une impossibilité d'évacuation correcte des eaux des chambres de fermentation,*
- *Un sous dimensionnement des grilles d'évacuation situées au sol,*
- *Une défaillance de l'isolation.*

Considérant qu'il y a donc lieu de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à agir en justice et de désigner Maître Benoît JOUSSE, avocat, 7 avenue François Mitterrand 72000 Le Mans pour nous représenter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à agir en justice auprès du Tribunal Judiciaire du Mans, dans le dossier référencé n° 20251218 – Boulangerie Glinche/Commune de Moncé en Belin.
- ✓ **Désigne** Maître Benoît JOUSSE pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Question de Claude LE BIHAN : *était-il obligé d'aller en justice pour ce problème ?*

Réponse de Monsieur le Maire : *obligé, je ne sais pas. On a eu une réunion d'expertise avec Jean-Luc le 5 mai dernier où étaient convoqués la SARETEC, l'assureur qui a été nommé comme expert et Monsieur MAUVIEUX de Batimmo Expertises, qui était notre assistant expert. Il a également convoqué quelques entreprises : une entreprise de placo, d'isolation, le carreleur. Et au sortir de cette réunion-là, on a été très clairs sur notre position, c'est-à-dire que c'est un sujet qui dure depuis très longtemps et notre position c'était de se mettre autour d'une table pour essayer de trouver un terrain d'entente tripartite entre le boulanger, mais en y associant aussi l'architecte, et la commune. Et dès le lendemain ou le surlendemain, on se retrouve avec un référé au tribunal. Je n'ai pas eu Monsieur GLINCHE depuis, donc on ne sait pas expliquer, mais dans l'idée, c'est peut-être de trouver une solution rapidement.*

Intervention de Jean-Luc BEUCHER : *l'avocat de Monsieur GLINCHE avait engagé les travaux avant que nous fassions cette visite d'experts. Donc il a considéré que ce n'était pas nécessaire d'arrêter cette demande. Voilà où on en est, on est dans l'action tribunal.*

Intervention de Monsieur le Maire : *à savoir que nous aujourd'hui, on a une assurance et on a une protection juridique qui pourrait nous couvrir tous les frais d'avocat et bien évidemment les assureurs, vous les connaissez, dans les premières démarches, ils essaient de faire en sorte de trouver des failles pour ne pas prendre en compte. Ils partent du postulat que c'est un dossier qui est quand même assez âgé et qu'on ne rentre plus dans le cadre légal. On va donc insister lourdement auprès de Groupama avec Sophie. On ne perd pas espoir qu'il puisse couvrir au moins les frais d'avocat qui sont avancés par la commune, sinon c'est quelque chose qui peut coûter assez cher si ça va très loin.*

Question de Jean-Michel PARISOT : *il y a quand même eu des décisions. Lorsqu'un chantier est fini, il y a quand même bien des réceptions. La question que je me pose, c'est pourquoi on en est arrivé à aller au tribunal et qu'on n'ait pas réussi pour l'instant à avoir une discussion. On a un professionnel, qui doit avoir un local adéquat dans lequel il peut travailler. Si ce n'est pas le cas, je comprends sa réaction. La question c'est : est-ce que c'est le cas ou pas ? Est-ce qu'il peut travailler facilement ou pas ?*

Réponse de Jean-Luc BEUCHER : *c'est un dossier hyper complexe, il peut travailler, il a des désagréments et je pense que c'est surtout une histoire d'hommes où chacun reste sur sa position. On en arrive à un point où il n'y a pas de discussion possible entre différentes personnes et nous, on se trouve au milieu de ça. On essaie d'arranger les choses mais pour l'instant, c'est comme ça. Il y a eu le phénomène aussi de l'urgence. Au moment où il y a eu la*

livraison du produit, le boulanger devait tout de suite travailler pour faire le pain. C'est peut-être à ce niveau-là qu'il y a eu maldonne.

Intervention de Monsieur le Maire : pour compléter ce que disait Jean-Luc, c'est un marché qui a été lancé pour rénover l'ancien garage qu'avait Christophe. Le premier lot a été infructueux, c'est-à-dire qu'aucune entreprise ne s'est positionnée. Donc en 2^{ème} tour, une entreprise de l'Orne s'est positionnée, c'était la seule et unique entreprise et elle a fait les travaux de couverture. Au départ, ils étaient bien présents, puis après ça s'est un petit peu estompé. À la fin, ils n'ont pas terminé le chantier. C'est toute une succession de problématiques que l'on a eu sur ce chantier-là. Plus personne ne voulait intervenir pour remplacer cette entreprise, pour ne pas endosser la responsabilité des travaux qui avaient été faits avant. C'est une histoire d'assurance décennale des entreprises. Il y a également eu le dimensionnement des cheneaux. On savait qu'au garage, quand il y avait de forts orages, ça déversait de l'autre côté parce que le cheneau n'était pas dimensionné suffisamment grand pour pouvoir absorber toutes ces eaux de pluies. C'est quelque chose qui n'a pas été pris en compte par l'architecte. C'est aussi pour ça qu'on insiste pour que l'architecte assume ses responsabilités. C'est lui notre sachant, donc c'est lui qui doit assumer la responsabilité. Après, il y a eu une incompréhension avec Monsieur GLINCHE, puisque quand nous étions en réunion ici, il venait avec une entreprise qui était son aménageur. Or, ce n'était pas son aménageur, c'était un marchand de fours. Il était en mesure de pouvoir nous donner toutes les préconisations techniques de sortie en extérieur des fours. Et tout ça, on ne les a pas eus. Est-ce que c'est l'architecte qui n'a pas été suffisamment insistant pour avoir ces informations-là ? Aujourd'hui, on est dans cette situation-là, donc il y a plein de paramètres qui sont entrés en jeu. Il y a plein de choses qui sont reprochées. Alors, il va y avoir bien évidemment un nettoyage qui va être fait parce qu'il y a des choses qui sont précisées mais qui dépendent déjà de résultats de réunions d'expertise précédentes. Ça ne nous fait pas plaisir parce que c'est un des boulangers de la commune, on en a besoin et on veut le préserver. L'idée, c'est de préserver le commerce sur la commune et de l'accompagner mais il faut qu'on essaie de travailler main dans la main aussi. Il y a une difficulté sur ce projet là depuis très longtemps.

Question de Jean-François LEPROUT : au 05 juin 2026, les travaux de la boulangerie sont terminés ?

Réponse de Monsieur le Maire : la difficulté première, c'était les fuites d'eau. Il y a eu plusieurs intempéries dans le magasin qui étaient liées à ce dimensionnement des cheneaux. Ça, c'est réglé. Je peux vous assurer que le premier que j'ai appelé le dimanche soir du fameux orage où on était inondé aux ateliers, aux écoles, etc., c'est Monsieur GLINCHE pour savoir comment il était chez lui. Il m'a dit « pas de problème ». Après, ce qui reste à régler, ce sont de petites difficultés qui étaient sous-jacentes et qui n'étaient pas les priorités de cette problématique d'eau. Dans le fonctionnement, ça ne l'empêche pas de fonctionner parce qu'il fonctionne déjà, mais bon, par exemple, l'été, ses climatisations ne sont pas suffisamment dimensionnées. Dans son laboratoire chocolat, lorsqu'il fait trop chaud, il n'arrive pas à constituer ses pâtisseries. Ça ne l'empêche pas de fonctionner, mais ça pourrait être encore beaucoup plus efficace.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES
(annule et remplace la délibération n° 58/2026)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de constitution des commissions étudié par la municipalité. Il expose le rôle de chacune des commissions et invite les conseillers à se prononcer sur cette répartition.

Après délibération, le Conseil Municipal fixe comme suit la composition des commissions communales :

Commission voirie, espaces verts, et matériel :

Missions :

- *Espaces verts, naturels et forestiers*
- *Voirie, sécurité routière, propreté urbaine*
- *Réseaux, éclairage urbain*
- *Parcs et jardins*
- *Gestion du cimetière (entretien)*
- *Déplacements doux*
- *Eco citoyenneté, éco-pâturage*
- *Biodiversité*
- *Gestion du matériel communal*

Membres :

- *Charles MESNIL, Maire*
- *Christophe COUTABLE*
- *Jean-Luc BEUCHER*
- *Isabelle FONTAINE*
- *Claude LE BIHAN*
- *Yves-Marie BONHOMME*
- *Catherine ZUCCHETTI*
- *Annie FRIMONT*
- *Thomas TESSIER*

Aucun changement

Commission Développement économique et de la Santé :

Missions :

- *Développement économique et promotion du territoire*
- *Aider à l'accueil, l'accompagnement et le soutien à l'implantation de nouvelles entreprises ou des structures associatives qui interviennent ou ont vocation à intervenir dans le secteur économique ou touristique*
- *Aider au développement des structures économiques existantes*
- *Mobilité*

- *Relations aux artisans et PME*
- *Promotion du monde agricole et équins*
- *Développement de l'offre médicale*

Membres :

- Charles MESNIL, Maire
- Yves-Marie BONHOMME
- Jean-François LAFFONT
- Chiraz FRANCHEQUEZ
- Olivier GUYON
- Jean-Luc BEUCHER
- Anne PIDOUX
- Thomas TESSIER
- Angelo PEZANT
- Annie FRIMONT

Aucun changement

Commission Affaires scolaires :

Missions :

- *Être en contact avec les enseignants et parents d'élèves*
- *Relations et partenariat avec l'amicale des écoles*
- *Relations et partenariat avec la médiathèque*
- *Mobilisation et cohérence de l'action socio-éducative sur la jeunesse en lien avec les associations locales, le monde agricole, la communauté de communes*
- *Restauration scolaire – charte de proximité*
- *Mise en place et gestion du conseil jeunes*

Membres :

- Charles MESNIL, Maire
- Chiraz FRANCHEQUEZ
- Jean-François LAFFONT
- Catherine ZUCCHETTI
- Franck METEYER
- Aurore BLOT
- Kévin LEGUILLON
- David CAZIMAJOU
- Séverine GESBERT

Aucun changement

Commission bâtiment, renouvellement urbain :

Missions :

- *Entretien courant des bâtiments communaux, infrastructures sportives*
- *Préservation et valorisation du patrimoine*

- *Elaboration de projets de rénovation ou de construction de nouveaux bâtiments*
- *Suivi des différents contrats de maintenance dans les locaux*
- *Transition énergétique*
- *Sécurité*

Membres :

- Charles MESNIL, Maire
- Jean-Luc BEUCHER
- Christophe COUTABLE
- Claude LE BIHAN
- Sylvie DUGAST
- *Jean-François LEPROUT* remplace Vincent DELAROCHE
- Thomas TESSIER
- Annie FRIMONT

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Commission Finances :

Missions :

- *Programmation budgétaire*
- *Etablissement du budget, du Compte Administratif et de leur suivi*
- *Etude des leviers pour des économies budgétaires*
- *Négociation des taux bancaires*
- *Communication des données budget de la ville auprès des Moncéens*

Membres :

- Charles MESNIL, Maire
- Olivier GUYON
- Océane ARNAUD
- Jean-Luc BEUCHER
- Chiraz FRANCHEQUEZ
- Yves-Marie BONHOMME
- Sylvie DUGAST
- Christophe COUTABLE
- Stéphanie GLINCHE
- Thomas TESSIER

Aucun changement

Commission Urbanisme :

Missions :

- *Etudier tous les problèmes liés à l'urbanisation du village*
- *Application du PLUI*
- *Aménagement durable du territoire*
- *Développement des logements sociaux*

Membres : - Charles MESNIL, Maire
- Océane ARNAUD
- Chiraz FRANCHEQUEZ
- Aurore BLOT
- Isabelle FONTAINE
- Thomas TESSIER
- Jean-François LEPROUT remplace Vincent DELAROCHE
- Angelo PEZANT

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Commission Fêtes et Cérémonies et Associations culturelles et sportives :

Missions :

- Organiser, préparer et suivre le déroulement des manifestations festives et commémoratives sur la commune
- Liens intergénérationnels
- Mobilisation et cohérence de l'action socio-éducative sur la jeunesse en lien avec les associations locales, le monde agricole, la communauté de communes
- Relations et partenariats avec les associations sportives, le jumelage.....

Membres : - tout le conseil municipal

Aucun changement

67

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ORÉE DE BERCÉ BELINOIS
Délibération désignant un représentant à la CLECT
(Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

Le Conseil Communautaire de l'Orée de Bercé Belinois désignera le 23 juin 2026, les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT est une instance obligatoire dans toutes les intercommunalités à fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle a pour mission d'évaluer les transferts de charge entre les communes membres et la communauté, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation. Elle est composée d'un représentant par commune désigné par le Conseil Municipal.

Est candidat : Olivier GUYON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Désigne Monsieur Olivier GUYON pour représenter notre commune à la CLECT.**

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération le 2 avril 2026,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Comptabilité :

- *La liste de tous les engagements jusqu'au 28 mai 2026.*

Urbanisme :

- **Liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner pour les immeubles**

Monsieur le Maire n'a pas utilisé le droit de préemption sur les biens suivants :

<i>Dates</i>	<i>Références cadastrales</i>	<i>Adresses</i>
27/05/2026	AM 085	22 rue des Lavandières
27/05/2026	AN 069	2 impasse Richemond

- **Liste des achats ou renouvellement de concession :**

<i>DATE</i>	<i>ACHAT OU RENOUVELLEMENT</i>	<i>PRIX</i>
	/	
	/	

- **Liste des conventions :**

	/
	/

Faits marquants présentés par les élus

Tour de table des adjoints sur les actions menées depuis le dernier conseil municipal

Intervention d'Océane ARNAUD : je voulais juste faire un petit point sur la communication qui a été faite depuis le début du mandat. On a à peu près récupéré tous les codes début avril, donc je me suis focalisée à partir du 1^{er} avril pour vous donner des chiffres clés. Attention, il y a bien deux distinctions sur Facebook : le groupe « Moncéen Moncéenne tous unis pour la vie communale » n'est pas géré par la mairie. Je le rappelle parce qu'on a encore eu un message tout à l'heure en nous disant « je ne comprends pas, notre publication est refusée », mais on n'a pas du tout la main dessus. Nous, on s'occupe uniquement du Facebook « Mairie de Moncé en Belin », le site internet et les affichages que vous voyez aussi visuellement dans la commune. Sur la page Facebook, on a gagné 200 followers depuis le 1^{er} avril, on a 333 000 vues sur tous les posts depuis le début. Et, en termes de statistiques, on a plus de 50 % du public touché qui a entre 35 et 55 ans. Ça permet de donner des indications sur les informations qui vont être diffusées après sur le Facebook. Forcément, on a un peu moins de personnes âgées. On a à peu près 14 % chez les plus de 65 ans. C'est quand même un public à prendre en compte et c'est du public aussi à aller chercher par d'autres canaux de communication également. Par rapport au bulletin municipal, il est prêt, il est en impression. Normalement, il devrait être livré lundi. L'objectif, c'est de travailler tous ensemble pour la distribution de ce bulletin municipal, de discuter aussi sur les secteurs, d'être minimum 2 par secteur pour que, dès mardi, on puisse le distribuer, avec les petits bulletins du Val Rhonne. Il faut absolument que ce bulletin soit livré cette semaine parce qu'il y a des dates butoirs dans le bulletin, notamment pour certaines associations et certains événements où il faut que l'information soit passée avant. C'est très restreint. J'ai eu très peu de temps aussi pour rédiger ce bulletin. J'espère que ça va le faire pour qu'on puisse y arriver tous ensemble. Pour la rédaction du bulletin, il y a eu l'idée de mettre en place une régie publicitaire. Je pense qu'on va être raccord sur l'idée, à voir comment ça se met en place. L'objectif, c'est de mettre en place une convention entre les entreprises locales et la mairie ou un prestataire privé pour aller démarcher pour qu'il y ait une participation financière pour qu'elles puissent apparaître dans le bulletin municipal. Ça représente en moyenne entre 4 à 8 pages de publicité en fonction des entreprises qui seraient visées. Ça pourrait rapporter environ 3 000 € à l'année, d'où une édition à peu près gratuite en moyenne. Je me suis focalisée par rapport aux chiffres de communes limitrophes et d'à peu près le même nombre d'habitants. C'est une moyenne, on ne sait pas combien d'entreprises participeront, mais l'objectif serait de récupérer 3 000 € pour pouvoir faire le bulletin municipal des associations. Enfin, en tout cas, c'était mon idée et j'espère qu'elle sera partagée par tous, et encore une fois, on est là pour en discuter. Si on est d'accord là-dessus, il faudra prévoir une délibération pour fixer les tarifs, c'est-à-dire combien les entreprises vont verser en fonction du quart de page, etc.

Intervention d'Angelo PEZANT : si on passe par une régie commerciale, notamment celui qui nous fait le bulletin municipal, ils ont leurs propres commerciaux qui se déplacent pour voir les entreprises. Les prix sont déjà adaptés. Je les ai sous les yeux. Je vais prendre un exemple d'une page entière, c'est 450 € HT, une demi-page c'est 250 € HT. Moi, j'ai l'habitude de le faire dans mon bulletin, ça me coûte 250 € HT, multiplié par le nombre d'encarts. Je prends l'exemple de la Suze-sur-Sarthe, ça leur a coûté 1 800 € le bulletin, quasiment la moitié au lieu de 3 600 €, ce qui n'est pas négligeable. Ça permettrait d'avoir un bulletin gratuit pour les associations et également pour notre tissu économique car nos artisans, on ne les connaît pas.

Intervention d'Océane ARNAUD : effectivement, ce n'est pas négligeable. Alors oui, c'est contre rémunération, mais ça nous permet une édition supplémentaire pour mettre en avant nos acteurs associatifs locaux. Une autre idée aussi qui a émergé, toujours par le biais de la régie publicitaire, c'est de travailler avec un organisme ce qui nous permettrait de mettre un moyen de support de communication supplémentaire gratuitement à 100%, financé par la régie

commerciale. Pour vous donner un exemple, ça peut être le plan de la commune mis à jour financé à 100%, ou pourquoi pas un agenda. Alors oui, les jeunes sont plus sur les téléphones, mais ça sert toujours d'avoir un agenda, si le téléphone n'a plus de batterie, on est bien content d'avoir le papier. Ce sont des idées et des pistes qui émergent. Si tout ça doit être mis en place, ça sera assez rapidement. Il faudra qu'on décide ça, si c'est possible au prochain conseil municipal. Je plante la graine après, mais il faudra en discuter ensemble par la suite.

Intervention de Monsieur le Maire : on verra peut-être pour faire une commission communication pour échanger par rapport à ces sujets là avant de faire une présentation au conseil municipal.

Question de Jean-François LEPROUT : tu parlais de Facebook, du site de la mairie, qu'est-ce que vous comptez faire pour les aînés ? c'est vrai, il y a pas mal d'informations, c'est très bien.

Réponse d'Océane ARNAUD : effectivement, il faut développer le support papier. Pour moi, c'est primordial pour nos aînés. Faire un bulletin municipal prend énormément de temps parce qu'il faut aller chercher les informations et parfois on ne les a pas, même quand on donne une date butoir, c'est la galère, il faut être honnête. L'objectif, c'est de roder au maximum pour cette année les bulletins et espérer en faire un pour les associations, j'aimerais bien, pour le mois de septembre, et de faire le prochain pour le mois de décembre pour les bulletins municipaux. Il faut qu'on se cale en même temps sur les bulletins de la Communauté de communes pour faire une seule et même distribution. L'objectif à partir de l'année prochaine, si c'est possible, j'aimerais mettre en place des flash infos, ce sont des plus petits formats qui peuvent être imprimés directement par la mairie, en intervalles avec les bulletins municipaux pour, par exemple, discuter de ce qui se passe en conseil. Parce qu'il y a des personnes qui ne peuvent pas se déplacer ou qui ne vont pas sur le site internet pour voir les décisions qui sont prises par le conseil. L'objectif, c'est de faire une petite synthèse très rapide, sur un format A4, qui peut être plié en 2 par exemple, pour développer l'information pour ces personnes qui n'auraient pas accès aux informations dématérialisées.

Question de Jean-François LEPROUT : il y a également les bulletins de la Communauté de communes ?

Réponse d'Olivier GUYON : il n'y a pas de bulletin de la Communauté de communes en juin, la première année des élections. Il y en aura un en décembre.

Répartition des secteurs de la commune entre les élus

Intervention d'Yves-Marie BONHOMME : je pense que certains se posent la question de savoir ce qu'il en est de la boulangerie de l'Église. Elle ouvre logiquement demain. On a essayé d'avoir contact avec eux pendant toute la période, mais on n'a pas réussi. Tous les faisceaux qu'on avait pour pouvoir les contacter sont restés sans réponse, mais ils ouvriraient demain. Et, autre information qui ne concerne pas directement Moncé en Belin, c'est l'Intermarché de Laigné-Saint-Gervais, qui malheureusement, ferme demain de façon définitive. Ce n'est pas une bonne nouvelle pour le secteur, parce qu'on va se trouver en compétition de plus en plus avec Laigné-Saint-Gervais.

Intervention de Monsieur le Maire : l'Intermarché nous doit encore des loyers parce qu'il était locataire. Bien évidemment, vous avez compris qu'on ne les reverrait pas, parce que la situation est très délicate.

Intervention de Monsieur le Maire : la FCPE, Fédération des Conseils de Parents d'Elèves, organise, mardi matin, un mouvement de soutien pour les demandes d'ouverture et les non-fermetures de classes. Si vous êtes disponibles mardi matin, à 08h00, devant l'école élémentaire, vous êtes les bienvenus. L'école maternelle a demandé une ouverture de classe et l'école élémentaire est sujette à fermeture de classe. Cette semaine, après un rendez-vous la semaine dernière avec les instituteurs et les parents d'élèves, on a envoyé un courrier auprès de Madame POGLIO, la DASEN auprès des services de l'État à la Préfecture du Mans pour la rencontrer rapidement, pour lui faire part de notre mécontentement par rapport à cette fermeture de classe et cette non-ouverture de classe à l'école maternelle. On va se bagarrer avec nos armes et puis après on verra quels sont les autres moyens, les autres soutiens. La difficulté qu'ont les instituteurs aujourd'hui, c'est de mobiliser les parents. En tout cas, nous, on s'est engagé auprès des instituteurs, des professeurs des écoles pour pouvoir les accompagner, les soutenir, donc on tiendra notre engagement jusqu'au bout. De toute manière, la décision sera prise tout début septembre, quelques jours avant la rentrée des classes, on aura une réponse ferme et définitive de la Préfecture. Comme nous l'avons évoqué au dernier conseil municipal, les effectifs sont à la baisse. Ce n'est pas un problème à Moncé en Belin, c'est un problème national, mais on a cette difficulté-là, et il va falloir gérer. Pour la rentrée prochaine, il y a quand même une augmentation sur la maternelle et on a besoin d'un petit coup de main, même si on sait que l'année suivante, les effectifs vont de nouveau replonger. Et pour les années suivantes, il y aura une baisse d'effectifs, qu'on pourra contrer après par des constructions et des logements. Mais, pour le moment, on ne peut pas le défendre comme ça auprès de la Préfecture. Ils sont assez factuels dans l'organisation et ils nous réclament des logements sociaux, qu'on va faire, on va s'y tenir. Mais aujourd'hui, il n'y a rien d'initié.

Intervention de Monsieur le Maire : concernant les logements sociaux, on nous est tombé dessus tout de suite, dès le début du mandat, pour que l'on puisse répondre à la demande qui était exigée, et qui est ferme du Préfet, c'est de dire « il me faut 69 logements sociaux avant fin 2028 » tout en étant assujéti à l'amende de 32 000 €. La semaine dernière, nous nous sommes rendus à la préfecture, on avait rendez-vous avec la Sous-Préfète et la DDT pour pouvoir leur faire part des difficultés qu'on avait. Construire des logements sociaux, on est d'accord, mais des terrains constructibles, on n'en a pas. L'idée, c'était de voir comment on pouvait faire des changements de terrains constructibles sur la commune. On a des terrains qui sont considérés comme constructibles sur la route de Teloché mais qui sont en zone inondable. On souhaitait les basculer sur la route de Mulsanne, sur des terrains qui sont sains, sur lesquels on pourrait faire des logements, avec l'accord des propriétaires. On nous a répondu clairement que c'était 3 ans avec la révision du PLUI, etc., que c'était compliqué donc ça ne nous a pas vraiment aidé. La seule opportunité qu'on a de pouvoir répondre à la demande de l'État sur les logements sociaux, ça va être d'accélérer la partie sur les logements de la rue Boutillier, gérés par Podeliha. Ça va être la seule alternative sur laquelle on va se bagarrer pour répondre rapidement pour pouvoir faire ces logements sociaux. Après, pour les autres logements qui étaient prévus, pour le moment, il n'y a pas de choix qui ont été faits. On va explorer d'autres

filons avant de pouvoir aller plus loin sur ces parties « dangereuses » parce que ce n'est pas le choix que l'on souhaite faire. On aimerait trouver d'autres alternatives ailleurs, et il y en a, mais il faut qu'on nous aide pour ça. Et là, pour le moment, je ne sens pas qu'on est vraiment aidé.

Intervention d'Olivier GUYON : pour l'instant, on a seulement 30 000 € d'amende, mais ça risque d'être multiplié par 5 à l'avenir si jamais on ne trouve pas des emplacements pour pouvoir mettre en œuvre tous ces logements sociaux, dans un délai de 4-5-6 ans, ça va arriver très vite. Il faut réellement se pencher sur cette problématique de logements sociaux et étudier plusieurs alternatives : une alternative, comme le disait Charles, à court terme, qui nous permettrait de pouvoir répondre dans les 3 prochaines années à la première vague de logements sociaux, mais aussi déjà de se projeter sur un terme beaucoup plus long, de façon à ne pas avoir ces contraintes financières qui risquent de nous plomber de manière durable au niveau du budget.

Question de Séverine GESBERT : est-ce qu'il sera prévu des réunions pour qu'on puisse échanger tous ensemble ? Ce n'est pas juste une commission qui va se charger de ça ?

Réponse de Monsieur le Maire : l'idée c'est de faire une commission, alors je ne sais pas comment on pourrait l'appeler : la commission bâtiment, la commission logements sociaux, enfin peu importe, ou ça peut être une réunion de travail du conseil municipal, tous ensemble, pour décider de comment on voit les choses et comment on peut les articuler. Là, c'était déjà de prendre la température et puis voir d'autres alternatives. Après, on pourra échanger tous ensemble sur ces logements sociaux, parce que je pense que ça va être un point déterminant sur le mandat qui vient. Il va falloir qu'on y réponde et on y répondra. On n'a pas le choix. Mais oui, c'est quelque chose qui va être échangé ensemble d'abord, dans un premier temps, et qui ensuite, en fonction de ce que l'on choisira, sera abordé par le biais de réunions de quartier, de réunions publiques. Je reçois Podeliha la semaine prochaine, donc on va déjà essayer de négocier avec eux, mais ce qu'on fera après, c'est impliquer les gens du quartier. L'idée, ce n'est pas de les mettre devant le fait accompli, mais de travailler tous, main dans la main. Et j'ai pour preuve, en tout cas, je peux vous le dire, c'est qu'il y a des gens, quand on va les voir et qu'on leur explique le problème, ils sont prêts à nous entendre. Il y a des gens qui étaient très opposés aux logements sociaux et qui sont prêts, aujourd'hui, à nous dire « en fin de compte, si vous ne faites pas ci, mais vous faites ça, je peux vous donner satisfaction aussi ». Il y a moyen de trouver un terrain d'entente, mais le terrain d'entente il ne passera que par le dialogue. Si on ne fait pas de dialogue, on n'y arrivera pas. Donc à partir de ce moment-là, moi je suis assez confiant, ça pourra se faire. Maintenant, il faut qu'on le bosse tous ensemble.

Intervention de Chiraz FRANCHEQUEZ : un sujet un petit peu différent de ce qu'on a actuellement dans la ville. On a une association loi 1901 qui aimerait bien s'implanter dans la ville, qui est une école alternative. C'est une école qui est plus assimilée à du privé puisque c'est une école qui sera payante pour les élèves qui pourront y être. Le but n'est pas de dépecer les écoles publiques, évidemment, puisqu'on sait très bien qu'on est en manque d'enfants dans les écoles. Le but, c'est vraiment de proposer une diversification des services proposés dans la ville, parce qu'aujourd'hui, à Moncé, on a des choses vraiment très classiques, mais on n'a rien qui se démarque. On n'a aucune attractivité pour les personnes extérieures qui ferait que

les gens se diraient « je vais aller là-bas parce qu'il y a ce service-là qui est proposé ». C'est pour ça que j'étais d'accord pour entendre Madame HARDY. C'est Thomas TESSIER d'ailleurs qui m'en a parlé puisque, lors de la campagne, elle a approché l'équipe de Thomas par rapport à ce sujet-là. Je l'ai donc rencontré avec Thomas mardi. C'est pour ça que je n'ai pas eu le temps d'en parler avec les membres de la commission des affaires scolaires. Elle aimerait bien avoir un local à Moncé pour pouvoir accueillir une classe, au maximum 15 élèves, dans le but de proposer une école qui soit vraiment différente, pour les enfants qui n'ont pas la joie de vivre en allant tous les matins à l'école dans une école classique, que ce soit une école publique ou privée. Il y a bien sûr un suivi de la part de l'éducation nationale et donc du rectorat, puisqu'il y a un suivi qui doit être mené par cycle scolaire. La question était de savoir si vous pouviez réfléchir à ce projet-là, si vous seriez d'accord ou pas qu'une association de ce type, à un moment donné, s'implante dans la ville. Le but serait aussi de leur faire payer le local puisqu'ils reçoivent des fonds, ils sont rémunérés chaque mois. L'idée n'est pas de prêter une salle à titre gracieux. Il faut qu'on définisse le tarif tous ensemble, aux alentours de 350 – 400€. Au-delà, ça va être compliqué pour cette association de mener le projet à bien. Il y a aussi une question d'urgence parce qu'elle aimerait bien commencer début septembre pour ne pas prendre de retard. Si ça peut se faire, c'est tant mieux, si ça ne peut pas se faire, ce n'est pas grave, mais que vous puissiez réfléchir à ce projet, qu'on ne soit pas fermé, qu'on ne se dise pas juste « on n'a pas envie qu'elle prenne des enfants des autres écoles », mais qu'on se dise « pourquoi pas proposer quelque chose de différent », de voir ça comme une force plutôt qu'une faiblesse, et que ce soit dans notre ville plutôt que dans d'autres, sachant qu'il y en a déjà 4 en Sarthe. Le lieu envisagé est la salle Marcel Paul car c'est une salle à taille humaine, plutôt pratique pour eux, avec le service technique à côté. Le but n'est pas qu'ils monopolisent la salle toute la semaine mais qu'ils l'aient le lundi, mardi, jeudi et vendredi pendant les périodes scolaires. Ils sont ouverts à laisser la salle à disposition pour une autre association qui en aurait besoin de façon ponctuelle.

Question de Franck METEYER : serait-il possible d'avoir leur projet pédagogique ?

Réponse de Chiraz FRANCHEQUEZ : tout à fait, je devais le ramener d'ailleurs.

Intervention de Franck METEYER : ça se lie au calme ; se serait intéressant que la commission ait ce document.

Intervention de Jean-Michel PARISOT : cette salle est utilisée par l'association Génération Mouvement assez régulièrement.

Intervention d'Annie FRIMONT : on fait une réunion en décembre avec les 11 clubs du canton. Il n'y a pas d'autre salle, avant c'était au Val'Rhone mais il est pris. Il faudrait trouver une autre salle pour les anciens pour leurs activités.

Intervention de Chiraz FRANCHEQUEZ : le but n'est pas de monopoliser la salle. C'est pour ça qu'ils sont vraiment ouverts et ils se rendent compte que ça serait une chance d'avoir une salle comme celle-ci. Et, avec les travaux au Val'Rhone, peut-être qu'il y aurait une possibilité d'avoir un espace qui pourrait se libérer pour les autres associations. C'est aussi à envisager. Il n'y a aucune fermeture. Ils ont eu d'autres propositions de salles, notamment à Arnage qui voulait vraiment que le projet s'implante, mais ça n'a pas pu se faire parce que les salles ne

correspondaient pas, contrairement à la salle Marcel Paul. Si on peut trouver un terrain d'entente, ça serait vraiment top dans l'idée.

Question de Jean-François LEPROUT : il va falloir statuer au prochain conseil municipal ?

Réponse de Monsieur le Maire : il faudra voir ce que la Commission propose, parce qu'il va falloir qu'elle se positionne, qu'il puisse y avoir des échanges, des débats. Moi, je préconiserais aussi d'échanger avec les instituteurs de la commune. On a besoin de leur avis, on a besoin de connaître le plan pédagogique. Il y a peut-être aussi des consignes. À la salle Marcel Paul, il n'y a pas de cour de récréation. Il y a quand même pas mal d'incertitudes aujourd'hui autour de ce projet. On est juin, la rentrée de septembre, c'est demain. Il ne faut pas non plus qu'on se précipite. Il faut mesurer le pour et le contre. Moi je serais d'avis de voir avec les instituteurs. Je ne le vois pas compatible, mais après, peut être que je me trompe.

Question de Christine GALPIN : pourraient-ils venir faire une présentation devant le Conseil municipal ?

Réponse de Monsieur le Maire : pourquoi pas. Le délai est un peu court mais on peut faire une réunion de travail, c'est une bonne alternative. On a tous des questions à poser, et c'est légitime.

Intervention de Jean-François LEPROUT : l'école se termine bientôt, il faut le faire dès demain.

Intervention de Chiraz FRANCHEQUEZ : c'est une association, ce n'est pas une école privée qui s'implante.

Question de Kévin LEGUILLON : il touche tous les élèves ou un profil d'élèves bien particulier ? Parce que dans le contexte actuel, si c'est pour prendre une quinzaine, une vingtaine d'enfants sur la commune, ce n'est pas la peine. Le but ce n'est pas ça. On est déjà en limite d'effectif, on va se retrouver encore avec des fermetures de classe. Après, si ce sont des besoins très ciblés, particuliers, qu'on n'arrive pas à y répondre avec les moyens qu'on a par l'éducation nationale, à voir. Mais il faut voir le projet pédagogique, quels enfants ça touche, qu'est-ce qui est mis en place, etc.

Réponse de Chiraz FRANCHEQUEZ : justement, je vais vous envoyer à tous le projet pédagogique. Ça ne touche pas tous les enfants, ça touche vraiment les parents qui voient que leurs enfants ont du mal à aller à l'école pour des raisons particulières ou parce qu'ils ont une particularité eux-mêmes et que les parents préfèrent les mettre dans un autre cadre, où le privé ne s'y prête pas forcément non plus. C'est vraiment pour ça que ça s'appelle une école alternative. C'est un peu dans la vague de la méthode Montessori, mais sans l'être totalement. Ce n'est vraiment pas l'école publique. Ils ne leur prennent pas d'enfants, ce n'est pas la cible.

Intervention de Séverine GESBERT : parfois, c'est l'inverse. Ils peuvent soulager des écoles qui ont des difficultés avec un enfant qu'ils n'arrivent pas à comprendre parce qu'ils ne sont pas formés non plus. Ils prennent ces enfants, justement, qui sont en dehors du cycle scolaire et qui ne trouvent pas leur place dans les structures conventionnelles.

Intervention de Monsieur le Maire : il faudrait peut-être qu'on mène une réflexion, et peut-être rapidement maintenant. Si j'ai bien compris, ils sont rattachés à l'éducation nationale, donc ça permettrait peut-être de gonfler les effectifs, mais je ne sais pas comment ça peut rentrer. Ça ne comptera pas ? Donc ça ne comptera pas dans les effectifs. Il y a plein de questions à se poser, il y a un aspect juridique, il y a un aspect responsabilité.

Question d'Olivier GUYON : il y a aussi l'aspect restauration. Ces enfants ne vont pas manger des sandwiches tous les jours. Il leur faut bien un endroit pour pouvoir se restaurer.

Réponse de Séverine GESBERT : quand ils nous ont expliqué le projet, ils étaient indépendants. Ils voulaient déjà savoir si la commune était prête à accepter qu'ils s'y implantent. Après, ils se débrouillent. Ils demandaient l'autorisation. Ils veulent être épaulés. C'est pour ça qu'ils nous ont contacté et que ça s'est très bien passé avec Thomas parce qu'on était pour et ils se sentaient accueillis. Ils veulent que ça se passe bien dans la commune où ils veulent s'implanter. C'est une association, ils peuvent s'implanter n'importe où.

Question de Franck METEYER : sauf erreur, je n'ai pas entendu le nom de l'association prononcée. Et ça veut dire qu'ils ont fait une « étude de marché » pour savoir s'il y a des enfants dans la commune de Moncé qui seraient en phobie scolaire ? Pourquoi ils s'implanteraient à Moncé ? Ils estiment qu'il y a un public qui est repéré sur Moncé pour pouvoir planter leur association ?

Réponse d'Angelo PEZANT : pas forcément à Moncé mais dans le Belinois, sur les communes aux alentours comme Arnage, Mulsanne, Le Mans même, parce qu'il y a entre 8 et 10 élèves qui pourraient être accueillis dans cette école. Ce ne sont pas forcément des enfants de notre commune, c'est l'opportunité du lieu en fait.

Intervention de Franck METEYER : ça pour le coup, c'est une information nouvelle. Je ne l'avais pas perçu comme ça.

Intervention de Stéphanie GLINCHE : ce qui m'interpelle, c'est déjà l'emplacement, je trouve qu'il n'est pas adapté parce qu'il n'y a pas d'extérieur. En plus, si ce sont des enfants qui ont des différences avec d'autres enfants, ils ont besoin d'un environnement plutôt rassurant, un espace extérieur. Et aussi, ce qui m'interpelle, c'est que « aujourd'hui, même si le local n'est pas à nous, on peut changer », enfin, et l'hiver, ils vont aller où ? Ce ne sont pas des animaux, ce sont des enfants. Parce que peut-être que la salle sera prise. Il n'y a pas de possibilité de restauration. Les enfants ont besoin de vivre et d'être en sécurité. Imaginons qu'un enfant s'échappe, il y a la rue à côté. Je pense qu'effectivement ils recherchent surtout un lieu. Mais pourquoi ça n'a pas fonctionné à Arnage puisqu'il y avait 3 salles à Arnage et ils ont refusé les 3 ? Et puis ce n'est pas à la portée de toutes les bourses. Je m'interroge aussi sur le projet pédagogique. C'est mon sentiment à moi. Aujourd'hui, il y a quand même beaucoup de lubies comme ça, d'ouvrir une école avec 15 enfants. Elle serait toute seule ?

Intervention de Jean-Michel PARISOT : tu n'es jamais allée dans la salle Marcel Paul ? Parce que dans la salle Marcel Paul, on a un frigo, un four, un point d'eau, des toilettes. Et si tu mets juste ça avec des légumes tous les matins que tu apportes, tu fais à manger le midi sans aucun souci.

Question de Franck METEYER : ce bâtiment peut-il accueillir du public en termes de sécurité ? Parce que l'école, c'est très normé.

Réponse de Jean-Michel PARISOT : dans la salle Marcel Paul, on pourrait très bien faire des repas avec les équipements qu'il y a dedans.

Intervention de Franck METEYER : je ne parle pas forcément de l'alimentation mais de l'évacuation, de choses très normées, ce à quoi doivent se plier les écoles en termes d'accueil d'enfants.

Intervention de Monsieur le Maire : il y a quelque chose qui me perturbe aussi, peut être que je me trompe dans l'approche, mais ce sont des styles d'enseignement où il y a besoin d'un rapprochement avec la nature, de beaucoup d'extérieur etc. Et là, à la salle Marcel Paul, on ne propose pas d'extérieur. Je vois bien ça en campagne. Nous sommes d'accord pour les rencontrer pour avancer sur le sujet. La question de Stéphanie est bonne de savoir pourquoi ils n'ont pas validé les salles sur Arnage. Chiraz, peux-tu nous organiser une présentation un soir pour ceux qui sont disponibles ?

Intervention de Chiraz FRANCHEQUEZ : oui, pas de soucis, je propose une date à l'ensemble de l'équipe.

Question de Jean-Luc BEUCHER : il faut savoir si la salle est aux bonnes normes pour accueillir des enfants, il faut un passage de la commission pour valider ou pas, et après, on n'aura plus besoin de se poser de questions.

Réponse d'Angelo PEZANT : ils envisagent des travaux de rénovation, c'est prévu dans leur budget. Concernant l'extérieur, ils souhaitent faire des balades avec leurs élèves, sortir au Val Rhonne etc. S'il y a des problèmes de sécurité justement, il faudra voir avec nous, on sera là pour les aider.

Intervention de Monsieur le Maire : il faut prévoir une rencontre et faire analyser le bâtiment par le SDIS en parallèle.

Réunions du Conseil Municipal

Lundi 6 juillet 2026 à 20 heures

Lundi 7 septembre 2026 à 20 heures

Lundi 5 octobre 2026 à 20 heures

Lundi 9 novembre 2026 à 20 heures

Lundi 7 décembre ou mercredi 9 décembre 2026 à 20 heures

Question de Séverine GESBERT : pour l'instant, est-ce qu'il est prévu des choses au niveau de l'ancien Intermarché ? de positionner des commerces, des associations ? parce que j'ai une demande d'une association sportive d'avoir 300 m² mis à disposition pour créer une salle de musculation. Ils ont tout le matériel, ils ont tout. Je n'ai rien à cacher, c'est mon mari qui est trésorier de l'association Mulsanne Musculation. La salle devient trop petite et ils ont de moins en moins de bons rapports avec la commune de Mulsanne. Je suis chargée de faire une

demande. Quand vous voudrez accueillir une salle de musculation, il y en a une qui est prête à arriver.

Réponse de Monsieur le Maire : on est sur plusieurs projets dont un où j'ai rendez-vous avec Thomas prochainement. Il y a plusieurs porteurs de projet sur la commune en alimentaire. Il n'y a rien d'arrêté pour le moment. Je vais laisser Yves-Marie prendre la parole.

Intervention d'Yves-Marie BONHOMME : on avait évoqué la dernière fois ces sujets-là. On a refait une visite pour qu'ils puissent envisager un prévisionnel sur l'occupation de ce local, de cet espace. Pour l'instant, ça avance, mais ça ne se fait pas en 8 jours. Il y a un engagement qui est fait vis-à-vis de ces gens-là mais rien n'est signé.

Intervention de Monsieur le Maire : Séverine, est-ce qu'ils se sont renseignés s'il reste des locaux chez Axiclim ? Il y a des cellules là-bas. Je ne sais pas s'il y a des cellules de 300 m², mais peut-être. Sinon, il y a anciennement IPS.

Question d'Angelo PEZANT : je relaie une question de David concernant les loyers restants de l'ancien Intermarché sur notre commune, à combien s'élève le montant des loyers restants ?

Réponse de Monsieur le Maire : pour être tout à fait franc, je n'ai pas le montant en tête. Il doit rester environ 9-10 000 €.

Intervention de Sophie CANARELLI : l'ancien Intermarché a trouvé un accord avec la trésorerie pour échelonner les loyers.

Intervention d'Olivier GUYON : ça faisait quelques mois qu'il ne payait plus.

Question d'Angelo PEZANT : comment s'est déroulée la rencontre avec l'ACO et quels étaient les interlocuteurs ? Tu devais avoir un rendez-vous avec l'ACO la semaine dernière ou ce n'est peut-être pas fait encore ?

Réponse de Monsieur le Maire : le rendez-vous, c'était l'inauguration du Musée des 24 Heures du Mans. Ils n'étaient pas très disponibles. Lorsque se sera un peu plus calme pour eux, l'idée sera de les rencontrer pour voir comment on peut travailler ensemble, d'avoir de la décoration, faire quelques manifestations.

Question de Jean-François LEPROUT : par rapport aux 24 Heures, ce n'était pas possible parce que le temps était trop juste mais tu évoquais aussi le Mans Classic, dans un mois.

Réponse de Monsieur le Maire : oui, mais c'est pareil, c'est un autre événement sur la commune qui est le Mans Classic et sur lequel on n'était pas présent. Je crois qu'il y a peut-être des choses qui étaient en train de se faire. C'est peut-être encore un peu prématuré mais l'idée c'est d'organiser des choses sur ces événements. Mulsanne le fait bien, Arnage le fait bien, Saint-Saturnin, Neuville, enfin, il y a plein de communes qui le font, Teloché, et pourquoi pas nous ? Il y a des gens qui sont de bonne volonté pour faire des choses. Donc voilà, moi c'est quelque chose qui me tient à cœur. En tout cas, on a un événement mondial qui est sur notre territoire et on n'arrive pas à l'exploiter. Ça, c'est une frustration pour moi.

Intervention d'Yves-Marie BONHOMME : l'idée, c'est à l'avenir, dès l'année prochaine, que le mercredi, parce que dans le secteur, c'est la seule journée qui est disponible, on puisse organiser quelque chose sur Moncé. « L'expérience du samedi matin », ce n'est pas forcément heureux dans le sens où les gens sont plus occupés par la course et puis la circulation est plus délicate dans le secteur. Arnage c'est le jeudi, Mulsanne le vendredi, Saint Saturnin le vendredi, Neuville le lundi, le mardi c'est Ruaudin. Le mercredi est une journée disponible pour pouvoir attirer un certain nombre de personnes.

Intervention de Jean-François LEPROUT : c'était pas mal le lundi parce qu'il n'y a personne le lundi.

Intervention d'Yves-Marie BONHOMME : le lundi, il y a Neuville, c'est à l'opposé. La date n'est pas arrêtée, c'est une idée à développer, le mercredi étant la date la plus proche du weekend. Ils ont un problème inverse à Neuville, c'est la saturation d'exposants. Me concernant, je pense que le mercredi serait une bonne solution.

Intervention de Jean-François LEPROUT : attention, le mercredi, c'est la première journée des essais.

Intervention d'Yves-Marie BONHOMME : le jeudi, ça roule toute la journée et il y a bien Arnage. Il ne faut pas prendre ça comme un handicap.

Question de Séverine GESBERT : autre manifestation, on m'a parlée de la Coupe du Monde de football. Est-ce qu'il y aurait possibilité de voir peut-être avec le Val'Rhone pour faire des rediffusions de match ?

Réponse de Monsieur le Maire : le vendredi soir, il y a un match le 26, qui sera diffusé lors des 24 Heures Foot. Il y aura un écran géant. Pour les autres matchs, pour être sincère avec vous, ce n'est pas une question qui m'a traversé l'esprit. On ne l'a pas abordé. Si vous avez des idées, on peut échanger, c'est vrai que c'est toujours sympa.

Intervention de Jean-François LEPROUT : en lien avec le Val'Rhone surtout.

Intervention de Monsieur le Maire : ça se traduirait comment ? Je ne sais pas combien coûte la location d'un écran géant. Et en plus, j'imagine que par les temps qui courent dans la région, les écrans géants il n'y en a pas beaucoup parce qu'avec les 24 Heures du Mans et les communes qui se sont organisées peut-être un petit peu en amont pour cette manifestation, c'est délicat. Vous voulez qu'on se renseigne pour une location d'un écran ? Voir avec le Val'Rhone ? On peut étudier la question. ça peut aussi être une projection à l'intérieur du Val'Rhone, sur la scène.

Intervention d'Yves-Marie BONHOMME : il y a automatiquement des droits à payer de retransmission. Il faut vérifier parce que la salle du Val'Rhone est considérée pour un nombre de personnes. À partir de ce moment-là, les droits seront en fonction du nombre de places que la salle peut accueillir. Je pense que l'opération serait relativement onéreuse.

Intervention de Jean-Luc BEUCHER : de plus, il faudra une autorisation FIFA.

Question de Jean-François LEPROUT : je vois que dans différentes communes, ils communiquent sur les horaires autorisés à propos des nuisances occasionnées par le bruit du matériel de jardinage qu'on utilise actuellement. Ce serait bien de le refaire peut-être à nouveau.

Réponse d'Océane ARNAUD : pour les bruits sonores, un rappel a été fait dans le bulletin municipal et la publication est déjà programmée la semaine après les 24 Heures. Il y a eu un petit encart là-dessus dans le bulletin municipal également. Et pardon pour la confusion pour les sacs à crottes, c'est ma faute, je ne connais pas encore parfaitement la commune.

Intervention de Jean-Luc BEUCHER : cette intervention tombe très bien. Nous étions en réunion ce matin avec les agents du service technique et on a parlé qu'il fallait en mettre.

Intervention de Monsieur le Maire : y avait-il d'autres points ? Je vais donc vous souhaiter une bonne soirée et un bon weekend, merci à vous.

Séance clôturée à 22h00

Après le Conseil Municipal,

Procès-verbal arrêté à la séance du Conseil Municipal du 6 juillet 2026.

Prise en compte des éventuelles remarques formulées lors de la séance du 6 juillet 2026 :

Sans observation

Fait à Moncé-en-Belin, le 7 juillet 2026

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Luc BEUCHER



Publié le 9 juillet 2026

Le Maire,
Charles MESNIL

